

En résumé, le Comité insiste sur le fait que la pêche en eau douce revêt une importance considérable dans certaines des économies locales et régionales de l'Ontario et de l'Ouest. Les gouvernements ont la responsabilité d'appuyer ce secteur d'activité, en particulier dans les régions du Nord, où il n'existe que peu de possibilités d'emploi dans d'autres domaines.

Les personnes qui ont témoigné devant le Comité ou qui ont participé à son enquête ont fait valoir des opinions bien arrêtées sur les avantages respectifs du comptoir unique et de la libre entreprise. Toutefois, comme ces deux modes de commercialisation ont été établis selon les besoins du temps, le Comité est d'avis, après mûre réflexion, qu'on gagnerait davantage à les améliorer qu'à les changer radicalement. Il est entendu que les propositions du Comité devront faire l'objet d'études et d'évaluations plus poussées, tant par l'industrie que par le gouvernement, mais le Comité croit que leur mise en oeuvre éventuelle contribuerait très nettement à assurer la prospérité des entreprises de pêche en eau douce du Canada.

(4a) Que la responsabilité d'accorder des permis d'achat, de transformation et de commercialisation de la carpe, du doré et d'autres espèces de faible valeur soit confiée à un organisme impartial formé de représentants fédéraux, provinciaux, dont un représentant de l'Ontario de représentants de pêcheurs en eau douce.

(4b) Qu'on accélère les travaux de recherche pour découvrir d'autres façons d'utiliser les diverses espèces de poissons d'eau douce.

(5) Que la technique des prix variables soit utilisée au plus tôt dans le secteur pour régulariser les quantités de poisson livrées au marché. Les éléments concernés devraient être régulièrement tenus au courant des changements de prix et des raisons qui les justifient.

(6a) Que les provinces consultent l'OTFC au moment d'établir leurs contingents, afin de mieux coordonner l'offre et la demande.

(6b) Que les provinces étudient la possibilité d'établir des permis transférables, assortis de contingents annuels conclusifs sur tout l'année.